



SODAM Sud

Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts de la Marionnette en région Sud

Présentation – février 2024

Le SODAM est une méthode, un processus de concertation pour la coconstruction de politiques publiques, la structuration et la coopération entre acteurs. Il vise l'élaboration d'un schéma d'orientation pour le développement des Arts de la Marionnette, au travers de 2 enjeux d'intérêt général :

1. La création, la diversité des œuvres et des initiatives dans le respect des droits culturels
2. Un développement territorial cohérent et équitable

Le processus de concertation associe l'État, les collectivités, les réseaux, et l'ensemble des acteurs de la filière dans un dialogue non hiérarchisé. La démarche se veut progressive et s'inscrit dans le temps, afin que les différentes parties prenantes s'approprient les enjeux et les spécificités territoriales.

Les travaux de concertation se matérialisent par l'organisation de rencontres territoriales (par bassins, par départements...) ou d'ateliers thématiques (à l'échelle locale ou régionale). Un pilotage adapté permet d'associer l'État, les collectivités concernées et des représentant.es d'acteur.rices de terrain.

Le SODAM produit de l'interconnaissance entre acteur.rices et collectivités, de la connaissance de la filière (ses activités, ses enjeux...). Il permet de rompre l'isolement de certaines compagnies ou équipes artistiques, de sensibiliser de nouveaux partenaires (collectivités, structures culturelles généralistes...), de générer des coopérations nouvelles et de la structuration collective.

En Région Sud, le SODAM est proposé et mis en œuvre par le réseau POLEM (association régionale des artistes et lieux intervenants dans les domaines de la marionnette et du théâtre d'objet et adhérents de THEMMA - association nationale des théâtres de marionnettes et arts associés). Le SODAM vise à mettre en dialogue, à réfléchir collectivement aux questions liées aux transitions nécessaires dans une société en pleine mutation. Les acteur.rices de la marionnette sont enclin.e.s de par leur pratique à réinterroger l'organisation des modes de création et de le faire à l'écoute des contextes territoriaux et de la nécessité de relations renouvelées avec les populations.

Les objectifs opérationnels du SODAM en région Sud sont d'organiser la concertation territoriale sur différents bassins afin de :

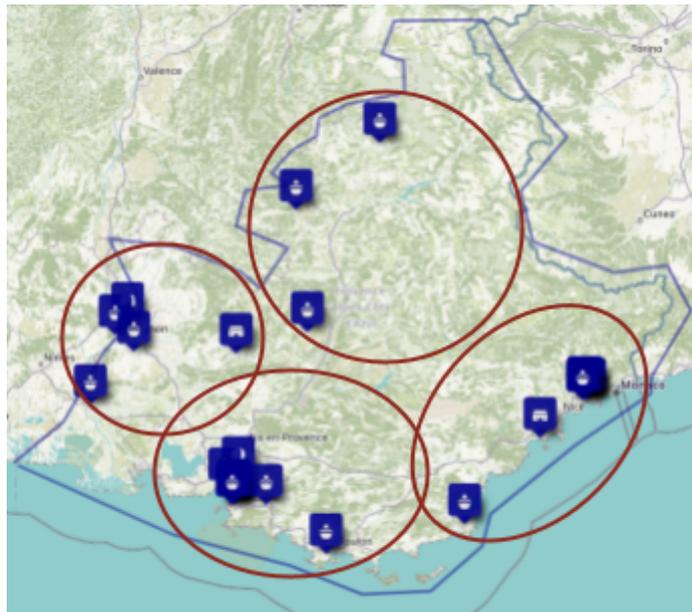
- Réaliser un état des lieux participatif des arts de la marionnette
- Élaborer des propositions d'actions en coopération, de structuration et de politiques publiques
- Concevoir (voire amorcer) des expérimentations d'actions et de dispositifs nouveaux
- Articuler les concertations territoriales à l'échelle régionale

Les territoires de concertation

La Région Sud est composée de 6 départements. Au regard de la répartition des acteurs de la marionnette en présence et des dynamiques existantes, il est proposé d'amorcer le SODAM sur 4 bassins définis de façon poreuse :

- Vaucluse (84 ouvert sur le 13 et 04)
- Bouches-du-Rhône / Var (13-83)
- Alpes-Maritimes (06-83)
- Alpes-de-Haute-Provence / Hautes-Alpes (04-05)

Des personnes référentes sur chaque bassin sont identifiées et mobilisées pour contribuer à l'organisation des concertations localement, et participer à l'articulation régionale de la démarche.



Coordination et suivi du SODAM

La mise en œuvre, la coordination et le suivi sont envisagés au travers de différents espaces :

- **Une équipe d'animation** composée des animateurs-conseils (Sébastien Cornu et Sébastien Lauro-Lillo) est mobilisée par POLEM pour organiser et animer la démarche, en appui du Conseil d'administration.
- **Un comité de suivi régional** associant des représentant.es de la DRAC, de la Région, des Départements et métropoles concernées... de l'agence régionale, de l'association POLEM, et de l'équipe d'animation du SODAM ;
- **Une coordination opérationnelle** constituant la « force de travail » regroupant les représentant.es de POLEM et de l'équipe d'animation ;
- **Des comités territoriaux** pourront être constitués progressivement, en fonction des besoins et opportunités, composés de représentant.es de POLEM, des Départements et intercommunalités concernés, d'acteurs référents, et de l'équipe d'animation ;

Des membres bénévoles de la gouvernance de POLEM, référents territoriaux ou régionaux, assurent l'articulation et le déploiement territorial des concertations, en contribuant à la mobilisation des parties prenantes, et en assurant le lien à l'échelle régionale.

Les étapes de mise en œuvre

La mise en œuvre du SODAM est envisagée sur une première phase d'un an, sur l'année 2024, suivant les étapes suivantes :

1. Amorcer les processus territoriaux (février à avril 2024)

Les premiers travaux doivent permettre d'identifier les parties prenantes (recensement des acteur.rices, des artistes, des collectivités impliquées...) et les premiers enjeux et besoins. Des éléments d'état des lieux doivent être formalisés à partir d'entretiens et d'observations générales pour être mis en débat et enrichis sur chaque territoire.

2. Concerter sur chaque territoire (mai et juin 2024) – première session

Les processus de concertation sur chaque territoire seront lancés de façon indépendante/autonome au travers d'une première réunion sur chaque bassin. Ces rencontres d'une journée permettront d'explicitier la démarche (objectifs, principes généraux, étapes de travail...), de mettre en débat les premières observations, d'enrichir les constats et d'identifier des enjeux prioritaires, de commencer à travailler des premiers sujets (ateliers en sous-groupes par exemple), et de structurer le processus localement (identification de référents, mise en place de groupes de travail territoriaux...).

Des groupes de travail thématiques pourront être constitués pour approfondir des sujets, élaborer des propositions, voire envisager des expérimentations d'actions. L'ensemble doit être organisé en fonction des volontés et capacités d'implication des personnes.

3. Point d'étape régional (juin et juillet 2024)

Une réunion du comité de suivi est envisagée sur cette période pour informer de l'avancée des travaux, et projeter les éventuels soutiens, dispositifs et actions pour 2025.

Un point d'étape régional est prévu en juillet, à l'occasion du Festival d'Avignon en partenariat avec La Région et la DRAC. Ce sera l'occasion d'informer de l'ensemble des réflexions, des pistes et propositions qui auront émergé sur les différents bassins.

4. Poursuivre la concertation sur chaque territoire (septembre à novembre 2024) – deuxième session

La poursuite des groupes de travail sur chaque territoire est prévue de façon indépendante/autonome et à l'échelle régionale sur des thématiques transversales, le cas échéant (essentiellement en distanciel).

Une seconde session de rencontres territoriales par bassin sera organisée sous forme de plénière afin de partager et approfondir les réflexions et propositions sur chaque axe qui auront été travaillés en amont.

5. Point d'étape régional (décembre 2024)

Une réunion du comité de suivi est envisagée pour synthétiser l'avancée des travaux et préparer une restitution régionale comme un point d'étape de présentation des principaux enseignements et de projection des suites potentielles pour 2025 (expérimentations, dispositifs, structuration collective...).

Contacts :

- <https://regroupementpolem.wixsite.com/polem>
- Equipe d'animation : Sébastien Lauro-Lillo et Sébastien Cornu - sodamsud@gmail.com